

DOSSIER DE PRESSE

COLMAR, LE 31 AOÛT 2020

DP - L'heure de la rentrée a sonné !

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr



Cette rentrée, comme chaque année, a son lot d'adaptations et de nouveautés : horaires, travaux, projets, aides scolaires et familiales... Avec la crise sanitaire et la Covid-19, ce retour en classe est aussi placé sous le signe de la sécurité et du confort des enfants comme des parents.

SÉCURITÉ, LE MAÎTRE-MOT

La pandémie de la Covid-19 a obligé les écoles colmariennes à fermer leurs portes dès le 9 mars 2020 sur décision préfectorale en raison de la propagation du coronavirus dans notre département. À partir du 11 mai, la Ville de Colmar en partenariat avec l'Éducation nationale, a mis en œuvre le protocole sanitaire défini par le Ministère pour un retour progressif des élèves en toute sécurité.

Cette nouvelle rentrée 2020 est donc particulière mais se déroulera de la façon la plus normale possible. Tout l'été, les écoles se sont préparées pour accueillir au mieux les enfants dans le respect des gestes sanitaires et des instructions ministérielles.

Les parents d'élèves : un rôle essentiel de prévention.

Les parents doivent s'engager avant tout à ne pas mettre leur enfant à l'école, au lycée ou au collège si ce dernier présente de la fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évocateurs de la Covid-19 chez lui ou dans sa famille.

TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES ÉCOLES

Tous les ans, et surtout durant les vacances d'été, des travaux sont réalisés dans les écoles. Ils concernent l'amélioration du cadre de vie et à la mise en conformité des locaux aux normes d'accessibilité, de sécurité incendie et électrique.

Quelques exemples de travaux :

École élémentaire "Brant" :

Travaux de rénovation énergétique

École maternelle "Les Roses" :

Remplacement des fenêtres côté façade Est

École élémentaire "Saint Exupéry" :

Faux plafonds et luminaires LED (2ème tranche)

École élémentaire "Pasteur" :

Faux plafonds dans 6 salles de classe du rez-de-chaussée et le couloir

École primaire "Macé" :

Travaux de toiture et zinguerie (1ère tranche)

École primaire "Wickram" :

Travaux dans les sanitaires à l'étage

Durant la période de confinement, l'enrobé de la cour de l'élémentaire Macé a été entièrement rénové, en complément du programme annuel initial.

DES COUPS DE POUCE BIENVENUS POUR LA RENTRÉE !

Aide aux devoirs

La Ville de Colmar finance une aide aux devoirs, gratuite pour les bénéficiaires, destinée aux élèves colmariens des écoles élémentaires. Ce dispositif, distinct de celui organisé par l'Éducation nationale, fonctionne hors vacances scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 16h15 et 18h30, par petits groupes de 4 enfants, dans toutes les écoles élémentaires de la Ville (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions).

Les formulaires d'inscription seront diffusés par les directions des différents établissements après la rentrée scolaire.

Aides à la scolarité

Pour préserver au mieux le pouvoir d'achat des familles colmariennes et les aider à faire face aux dépenses liées à la scolarisation des enfants, la Ville de Colmar attribue une aide financière aux familles colmariennes dont un enfant entre en école élémentaire ou au collège.

Une **prime de 75 euros** est ainsi prévue pour chaque enfant entrant en école élémentaire (CP). La subvention est portée à 100 euros si un autre enfant de la même famille fréquente déjà l'école élémentaire et que les parents sont exonérés d'impôt sur le revenu (la mention « non imposable sur le revenu » doit figurer sur l'avis d'imposition). Pour un enfant entrant au collège (6e), la prime s'élève à 100 euros. Ces mesures, prises en faveur des familles colmariennes, concernent aussi bien les établissements publics que privés, colmariens ou non.

Depuis la rentrée 2019, l'aide est conditionnée à la présence effective de l'élève le jour de la rentrée des classes.

Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux parents.

Réduction du coût de la restauration scolaire

Cet engagement permet une **réduction de 30 % du coût de la restauration scolaire.**

En profitent les familles colmariennes :

dont les enfants sont scolarisés en écoles maternelles et élémentaires, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, exonérées d'impôt sur le revenu (la mention « non imposable à l'impôt sur le revenu » doit figurer sur l'avis d'imposition).

La réduction est pratiquée à la source par l'association "Préalys" en charge de la restauration scolaire, sous réserve de présentation de l'avis d'imposition comportant la mention stipulée ci-dessus.

Aide à l'achat d'une tablette numérique pour les élèves du CP

Le dispositif d'aide à l'acquisition d'une tablette numérique est reconduit à la rentrée 2020/2021 pour les enfants entrant au CP.

Pour être éligible à cette aide, l'achat de la tablette doit être effectué entre le 6 juillet 2020 et le 5 juillet 2021.

L'aide financière accordée par la Ville est de 120 euros maximum. Elle concerne les familles colmariennes dont les enfants sont scolarisés dans un établissement public ou privé, soit de la ville, soit d'une autre commune.

Les conditions de versement de ces aides et les formulaires de demande peuvent être téléchargés sur le site Internet de la Ville (colmar.fr) ou retirés dans le hall d'accueil de la mairie.

LES CHIFFRES CLÉS :

31 écoles (18 maternelles, 8 élémentaires, 5 groupes scolaires)

5 245 élèves

305 enseignants



CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr